



PROCÉDURE POUR L'ACCÈS MUNICIPAL AU DÉBARCADÈRE DES BATEAUX DU LAC LOUISA

Pour obtenir l'accès au débarcadère municipal, un certificat de lavage ou vignette d'accès est obligatoire selon le Règlement numéro 2015-002-001 « *Règlement modifiant le Règlement 2015-002 concernant la protection des plans d'eau et l'accès au lac Louisa* », tout utilisateur doit :

1. Présenter une demande à cet effet à un préposé œuvrant à la Station de lavage située au 116, chemin Louisa, Wentworth (adjacent à la Caserne) aux heures d'ouverture de celui-ci, en fournissant les informations suivantes:
 - a. Son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et présenter une pièce d'identité qui comprend une photographie et, si vous n'êtes pas résident, une preuve de propriété tel que le compte de taxes ou :
 - b. Présenter une carte de membre valide du « Club Chasse et Pêche d'Argenteuil », le cas échéant ;
 - c. La description de son embarcation, soit sa catégorie, sa marque, sa couleur, sa dimension, son numéro de série, y compris celui du moteur et, le cas échéant, son numéro d'immatriculation et/ou celui de son véhicule et de sa remorque ;
2. Prendre connaissance du règlement, attester en avoir pris connaissance et s'engager à s'y conformer;
3. Faire laver son embarcation, s'il y a lieu, le moteur et la remorque, à la Station de lavage des bateaux par un préposé y œuvrant ou sous la supervision de celui-ci ;
4. Payer le coût du certificat de lavage au montant établi par règlement : Contribuable : 10,00\$, Forfait annuel contribuable : 40,00\$, Non-contribuable : 300,00\$;
5. Faire un dépôt de 300,00\$, pour obtenir la clé. Le numéro de la clé sera enregistré à votre nom ;
6. La clé doit être retournée la même journée au préposé œuvrant à la Station de lavage de bateau située au 116, chemin Louisa, Wentworth (à côté de la Caserne) aux heures d'ouverture de celle-ci **OU** dans la boîte de dépôt extérieure **OU** la boîte aux lettres sécurisée de l'Hôtel de Ville, au 175 chemin Louisa (9h-16h30), à défaut de quoi le dépôt sera gardé;
7. Il n'y a aucun stationnement au, ou près du, quai municipal (chemin Giles). Quelqu'un doit ramener le véhicule et la remorque et retourner par la suite pour reprendre le bateau ;
8. Pour obtenir la clé pour sortir l'embarcation de l'eau, la même procédure s'applique.

**Veillez contacter le Bureau municipal durant les heures d'ouverture
au 450-562-0701 pour prendre rendez-vous**

